

S.E.L.A.R.L.U. CHRISTOPHE SADDE

6 février 2024, transformation sans dissolution

Suite à la déclaration déposée par téléprocédure sur le site internet du ministère de la Justice, considérée comme complète le 5 décembre 2023, et en l'absence d'opposition du garde des Sceaux, ministre de la Justice, dans le délai de deux mois à compter de cette date,

La transformation en société d'exercice libéral à responsabilité limitée à associé unique de la société civile professionnelle « SCP GUILHEM ET CHRISTOPHE SADDE, commissaires-priseurs judiciaires associés », titulaire d'un office de commissaire de justice à la résidence de Dijon (Côte d'Or), est devenue définitive.

La dénomination sociale de la société est ainsi modifiée: « CHRISTOPHE SADDE COMMISSAIRE DE JUSTICE »

Commissaire(s) de justice exerçant au sein de la structure :
Christophe SADDE

{post-content}